

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 442-2011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, **QUE** :-

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance extraordinaire tenue le 5 décembre 2011 a adopté le règlement numéro 442-2011 portant le titre de « **RÈGLEMENT RELATIF AU BUDGET 2012, AUX TAUX DE TAXES ET TARIFICATIONS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2012** ».

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE ONZE.

JOCELYNE LALIBERTÉ,
GREFFIÈRE

Résumé de l'avis

<i>Promulgation :</i>	<i>Consiste en l'étape finale du règlement 442-2011 où le règlement prend force.</i>
<i>But du règlement :</i>	<i>Adoption du budget 2012, taux de taxes et tarifications applicables pour l'année 2012.</i>
<i>Date de prise d'effet :</i>	<i>Le jour de sa publication soit le mercredi 28 décembre 2011.</i>